Sud éducation 34
Solidaires
L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !
23, rue Lakanal 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Samedi 16 mai 2020

Masques de protection : L'Éducation Nationale met en danger la santé des personnels !

Nous avons découvert avec effarement le contenu de la livraison de masques que l'Éducation nationale destine à ses personnels dans les établissements du second degré.

Aucune traçabilité ni garantie

Ces masques textiles sont sans étiquette, sans logo, ne comportent aucune indication sur la nature du tissu de fabrication, aucune information sur la norme de référence ou le degré de performance du masque. Ils ont été fournis sans mode d'emploi pour leur entretien, ni d'information sur leur durabilité (combien de lavages autorisés ?). D'après la direction générale des entreprises (DGE), un visuel doit être apposé sur les masques grands publics (ou leur emballage) produits par les industriels qui peut démontrer qu'ils respectent les critères de filtration et de respirabilité conformément au cadre fixé par l'état. Ceux-ci n'en comportent pas.

Masques grand public : Attention à l'arnaque

De plus, la documentation de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) spécifie bien que tous les masques en tissu n'ont pas la même performance. Concernant les "masques grand public" ou "masques barrière" certifiés par l'AFNOR, nous rappelons d'abord que cet organisme n'est pas indépendant, il a été crée pour réguler la concurrence entre les grands groupes industriels. Ensuite, sa norme SPEC S76-001 précise que « le présent document ne peut être assimilé à une norme française » et que cette norme n'est pas homologuée. L'AFNOR indique que les masques sont limités à une utilisation pour quitter son domicile afin de faire des achats ou se rendre sur le lieu d'exercice du travail. Par ailleurs, ces masques ne sont pas soumis à une évaluation de confirmité. Les caractéristiques données, selon le texte, d'une filtration à 70% de particules jusqu'à 3 microns, sont très loin des 94% pour des particules de 0,6 à 1 micron, comme recommandé par l'INRS pour ce type de risque biologique. Les masques qui nous ont été distribués sont également sans pince-nez et seront bien compliqués à utiliser pour les personnels portant des lunettes avec la gêne de la buée provoquée.

Nous méritons mieux que ça

Pour SUD éducation Hérault, il est évident qu'ils sont non conformes aux équipements de protection individuelle qui doivent être fournis aux personnels. En période épidémique, les seuls masques de protection utilisables en application du code du travail sont des masques chirurgicaux de norme EN 14683 (performance de 95% minimum) ou FFP2 et supérieurs.

Nous demandons également que les élèves soient fournis en masques en collège et en lycée, s'ils rouvrent. Le meilleur moyen de limiter la propagation du virus est d'équiper l'ensemble de la communauté éducative, personnels et élèves avec le matériel de protection nécessaire.

Les masques ne constituent hélas qu'une partie des manques dans les établissements scolaires de l'Hérault : absences de poubelles spécifiques pour les déchets de types infectieux/médicaux ; absence de gants (de taille adaptée) afin de protéger les mains des enseignant e-s et des élèves qui pourraient avoir des microfissures dues à un lavage de main trop répété ; des locaux ne pouvant pas toujours être correctement aérés car équipés de fenêtres oscillo-battantes.

Ne nous laissons pas faire

Nous dénonçons avec force le fait que l'Éducation nationale expose de la sorte la santé de ses personnels ! Face à cette défaillance des systèmes de protection, SUD éducation Hérault appelle les personnels à s'organiser collectivement pour protéger leur santé sur leur lieu de travail, à signaler des Dangers Graves et Imminents et à faire usage de leur droit de retrait.